

# LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Fructidor, an VIII.



## HONGRIE.

*De Presbourg, le 22 août (4 fructidor).*

S. M. voulant récompenser les 216 prisonniers qui se trouvent ici, pour les services signalés qu'ils ont rendus lors de l'incendie du 14 juillet, a ordonné qu'il seroit remis un ducat (12 livres) à chacun d'eux; & c'est ce qui eut lieu avant-hier avec pompe aux casernes. Les troupes de la garnison étoient sous les armes. M. de Novak, lieutenant-colonel du régiment de Splény, infanterie hongroise, accompagné du commissaire-des-guerres M. de Mannvoni & de M. Belta, officier français & commandant des prisonniers de guerre, se rendirent aux casernes; les prisonniers se formèrent en bataillon carré. Alors M. de Mannvoni leur adressa un discours dans lequel il leur dit que S. M., pour les récompenser des services qu'ils avoient rendus lors de l'incendie, ordonnoit qu'on leur remit un ducat. Le discours fini, M. de Novak le leur remit. Les prisonniers français crièrent à plusieurs reprises: *Vive l'empereur d'Allemagne!*

Notre magistrat a aussi voulu leur témoigner sa reconnaissance pour le service qu'ils ont rendu à la ville; il a fait remettre à chacun 10 kreutzers. Outre cela, quelques bourgeois ont rassemblé entr'eux 40 florins qu'ils leur ont envoyés, avec la lettre suivante:

Presbourg, le 24 juillet 1800.

Messieurs, la prévenance générale, la bonne volonté & particulièrement l'habileté que vous avez montré lors du dernier incendie, nous causent la plus vive reconnaissance. Dans ce moment vous avez prouvé que vous pouviez oublier votre propre sort pour nous sauver.

Vous trouverez ci-joint un petit don, ce ne sont que 40 florins; ne les regardez pas comme une récompense proportionnée à vos secours, car nous savons bien que de pareils services d'amitié ne sont pas à payer avec de l'argent: ils ne sont qu'une preuve de notre reconnaissance, dont le montant auroit été plus considérable, si nous ne devions pas secourir nos concitoyens ruinés par l'incendie. Nous espérons, avec fondement, que vous continuerez, avec le même zèle & la même discipline, à emmener les cendres des tristes restes de notre malheureuse ville. Portez-vous bien; nous vous remercions encore une fois de vos bons services.

Signé, *quelques habitans de la ville.*

## RÉPONSE.

*Les prisonniers de guerre français, à MM. les habitans de la ville.*

Presbourg, le 25 juillet 1800.

Messieurs, c'est avec le plus grand plaisir que nous avons reçu votre lettre du 24 & les quarante florins que vous y avez joints. Nous les acceptons comme un gage de votre affection. C'est avec la plus vive douleur que nous avons vu votre ville être la proie des flammes. Nous ne regardons pas nos petits services comme des services rendus; nous désirons seulement de trouver une occasion, dans des circonstances moins malheureuses, pour vous prouver, non par des paroles, le zèle dont nous sommes animés pour vous obliger dans des momens plus favorables.

Avec l'approbation de nos supérieurs, nous nous faisons un grand plaisir de vous offrir nos bras, s'ils peuvent vous être utiles à quelque chose. Nous désirons débarrasser votre malheureuse ville des cendres dont la seule vue doit déchirer vos cœurs.

Nous vous souhaitons une parfaite santé & nous sommes, avec les sentimens les plus respectueux & de la plus vive reconnaissance,

Messieurs, vos très-humbles & très-obéissans

serviteurs,

Signé, FREFFERT, FEVERE, sergens; GUILLEMIN, canonnier;

CHARPOTEAU, &c. &c. &c.

## A L L E M A G N E.

*D'Augsbourg, le 29 août (11 fructidor).*

Il se confirme par des lettres de Vienne & de l'Italie, que c'est à l'occasion du voyage de la reine de Naples à Florence & à Ancône qu'a éclaté la singulière affaire de la Romagne, & voici comment on raconte le fait. Le général toscan, Sommariva, qui pendant cette campagne n'a cessé de répandre, à Florence & dans le reste de l'Italie, des rapports officiels pleins de nouvelles controuvées, & qui a montré dans toutes les occasions un violent acharnement contre les Français. Sommariva, homme aussi inepte que passionné, n'a pas quitté un instant la reine pendant son séjour en Toscane: on l'a soupçonné d'avoir reçu d'elle, & d'avoir communiqué aux paysans fanatisés des environs d'Arezzo, l'impulsion qui les a fait entrer, à main armée, dans la Romagne, où ils ont surpris & égorgé quelques postes français de la division Monnier. On prétend aussi que c'est la reine qui a déterminé le général Mylius, commandant à Ancône, à faire occuper, par des troupes autrichiennes, le territoire évacué par les Français, quoiqu'il fût compris dans la ligne de démarcation fixée par la convention de Vérone du 31 juillet. Sans l'active intervention de la reine de Naples, le général Mylius, connu pour un homme très-circonspect & nullement passionné, n'auroit certainement pas fait, dit-on, une démarche aussi hostile; mais il a sans doute compté sur une protection toute puissante à Vienne. Le général Mélas, qui dans cette affaire a donné de nouvelles preuves de sa loyauté connue, & qui s'est trop avancé vis-à-vis de Massena, en l'assurant que Mylius & Sommariva seroient destitués, est lui-même à la veille d'être disgracié, suivant les dernières lettres de Vienne.

Une lettre de Vienne, écrite de la maison d'un ministre, donne pour certain, que le baron de Thugut est enfin parvenu à vaincre la résistance de l'archiduc Charles, & a obtenu de lui la promesse qu'il prendroit le commandement général des armées impériales, en cas de reprise des hostilités. C'est à l'ombre de la réputation de l'archiduc, que le ministre autrichien a osé provoquer la continuation de la guerre, ce qu'il n'eût point hasardé, s'il n'avoit trouvé ce moyen de ranimer les espérances de succès & de nourrir ainsi les illusions du public, qui est généralement persuadé, tant en Autriche qu'en Allemagne, que si l'archiduc avoit eu le commandement, les armées impériales n'auroient pas éprouvé de revers. Mais les gens sensés doutent que ce prince, malgré son caractère généreux, veuille accepter le commandement dans des circonstances si difficiles & compromettre une répu-

tation militaire qu'il n'a due peut-être qu'à des circonstances extraordinaires, & particulièrement au mauvais plan de campagne des Français en 1796.

Au reste, peu importe au baron Thugut, au lord Minto, à la reine de Naples, que l'archiduc commande ou non, pourvu que son nom leur serve de bouclier pour parer les premiers traits de l'opinion publique. Ils comptent fort peu sur les succès des armées autrichiennes, quels que soient les généraux qui les commandent; mais ils comptent beaucoup sur les événemens qu'ils espèrent pouvoir faire naître dans l'intérieur de la France. Plus que jamais, les Anglais & leurs adhérens règnent à la cour de François II, depuis l'arrivée de la reine & de Nelson.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE D'ORIENT.

Un courrier, arrivé la nuit dernière, a apporté les pièces suivantes, arrivées d'Égypte par le navire *l'Osiris*.

*Menou, général en chef provisoire, au citoyen Bonaparte, premier consul de la république française.*

Au quartier-général du Caire, le 14 messidor, an 8.

Citoyen consul, un horrible événement, qui a peu d'exemples dans les annales de l'histoire, vient de me porter au commandement provisoire de l'armée d'Orient. Le général Kléber a été assassiné, le 25 du mois dernier. Un misérable, expédié de Gaza, il y a aujourd'hui quarante-huit jours, par l'aga des janissaires de l'armée ottomane, a percé de quatre coups de poignards le général en chef, au moment où il se promenoit avec le citoyen Protain, architecte, sur la terrasse, qui, du quartier-général, a vue sur la place Ezbekier.

Le citoyen Protain voulant défendre le général, a été lui-même percé de six coups de poignard. Le premier coup qu'a reçu Kléber étoit mortel; il a été renversé. Protain existe encore. Le général qui donnoit des ordres pour la réparation du quartier-général & du jardin (1), n'avoit avec lui aucun aide-de-camp, aucun homme du corps des guides. Il avoit voulu être seul; il a été trouvé expirant. L'assassin découvert dans un tas de décombres, & amené au quartier-général, a avoué qu'il avoit été sollicité à commettre ce crime par l'aga des janissaires de l'armée ottomane, commandée par le grand-visir en personne. Ce visir, n'ayant pu vaincre les Français les armes à la main, a employé pour se venger le poignard, cette arme qui n'appartient qu'aux lâches.

L'assassin se nommoit Souleyman el Alepi, il étoit d'Alep; arrivé au Caire, après avoir traversé le désert sur un dromadaire, il s'étoit logé à la grande mosquée Eléazar; il en sortoit tous les jours pour épier le moment de commettre le crime. Il avoit confié son secret à quatre petits cheiks de la loi, qui ont voulu le détourner de son projet, mais qui, ne l'ayant pas dénoncé, ont été arrêtés d'après les dépositions de l'assassin, condamnés à mort & exécutés le 28 du mois dernier.

Pour instruire ce procès, j'avois nommé une commission *ad hoc*, composée du général de division Reynier, du général de brigade Robin, de l'adjudant-général Morand, de l'adjudant-général Martinet, du chef de brigade de la 22<sup>e</sup>. légère, le citoyen Goguet; du chef de brigade de l'ar-

tillerie, Faure; du chef de brigade du génie, Bertrand; du commissaire des guerres, Regnier. Total, neuf.

Rapporteur, Sartellon, commissaire-ordonnateur. Commissaire du pouvoir exécutif, le commissaire des guerres le Pere.

Greffier-secrétaire, le commissaire des guerres Pinet.

La commission, après avoir mis toute la solennité possible à l'instruction du procès, a cru devoir, dans l'application de la peine, suivre les usages de l'Égypte; elle a condamné l'assassin à être empalé, après avoir eu la main droite brûlée, & trois des cheiks coupables, à être décollés & leurs corps brûlés. Le quatrième n'ayant pas été arrêté, a été condamné par contumace. Je joins ici, citoyen consul, les différentes pièces relatives au procès.

Actuellement, citoyen consul, il s'agit de vous faire connaître les événemens presque incroyables qui ont eu lieu en Égypte; mais je dois avoir l'honneur de vous prévenir auparavant que les papiers du général Kléber n'étant pas encore en ordre, je ne puis vous instruire des événemens que par la simple date des faits. Dans des circonstances plus favorables, je vous enverrai tous les détails: mais il est si instant que vous connaissiez notre position, que je me suis déterminé à ne vous adresser qu'un simple journal.

Signé, MENOÜ.

*Abd. J. Menou, général de division, commandant en chef l'armée d'Orient, par interim, à l'armée.*

Au quartier-général du Caire, le 26 prairial.

Soldats, un horrible attentat vient de vous enlever un général que vous chérissiez & respectiez. Un ennemi qui ne méritoit que le mépris & l'indignation du monde entier, un ennemi qui n'avoit pu vaincre les Français commandés par le brave Kléber, a eu la lâcheté de lui envoyer un assassin! Je vous denonce, je denonce au monde entier le grand-visir, chef de cette armée que vous avez détruite dans les plaines de Matarieb & d'Héliopolis. C'est lui qui, de concert avec son aga des janissaires, a mis le poignard à la main du nommé Soleyman-el-Alepi, qui, parti de Gaza depuis 52 jours, nous a enlevé hier, par le plus noir des assassinats, celui dont la mémoire doit être chère à tout bon Français.

Soldats, Kléber avoit dissipé, en marchant à votre tête, cette nuée de barbares qui de l'Europe & de l'Asie étoient venus fondre sur l'Égypte.

Kléber, en dirigeant vos invincibles cohortes, avoit reconquis l'Égypte entière en dix jours de tems.

Kléber avoit tellement restauré les finances de l'armée, que tout l'arrière étoit payé, & la solde mise au courant.

Kléber, par les réglemens les plus sages, avoit réformé une grande partie des abus presque inévitables dans les grandes administrations.

Le plus bel hommage que vous puissiez rendre à la mémoire du brave Kléber, est de conserver cette attitude fière & imposante qui fait trembler vos ennemis par-tout où vous portez vos pas; c'est de vous astreindre vous-même à cette discipline qui fait la force des armées.

C'est de vous rappeler sans cesse que vous êtes des républicains, & que par-tout vous devez donner l'exemple de la moralité & de l'obéissance à vos chefs, comme vous donnez par-tout celui du courage & de l'audace dans les combats.

Soldats, l'ancienneté de grade m'a porté provisoirement au commandement de l'armée. Je n'ai à vous offrir qu'un

(1) Le quartier-général avoit été criblé de boulets pendant le siège.

attachement sans bornes à la république, à la liberté & à la prospérité de la France.

J'invoquerai les mânes de Kléber; j'invoquerai le génie de Bonaparte; & marchant au milieu de vous, nous travaillerons tous de concert pour l'intérêt de la république.

Signé, ABD. J. MENOÜ.

Nous donnerons demain un extrait des pièces officielles qui suivent celle-ci, & dont voici le sommaire :

1°. Dates des événemens arrivés à l'armée d'Égypte, depuis le traité d'El-Arich, dont les principaux suivent :

Soulevement du Caire le 29 ventôse.

Arrivée du général Kléber devant cette ville, le 6 germinial.

Capitulation du Caire le 14. Seconde capitulation le 1<sup>er</sup> floréal.

Assassinat de Kléber le 25 prairial.

Supplice de l'assassin le 28.

2°. Position actuelle de l'armée française :

Dix millions ont été imposés sur la ville du Caire, pour la punir de sa révolte.

Cette ville est très-fortifiée. Douze forts l'entourent & la commandent; l'artillerie est dans le meilleur état, &c.

3°. Jugement rendu par la commission militaire établie par ordre du général Menou contre l'assassin du général Kléber & ses complices.

4°. Seconde proclamation du général Menou à son armée.

5°. Obseques du général Kléber, & son oraison funèbre prononcé par le citoyen Fourier, commissaire français près du divan. . . .

Toutes ces pièces, qui remplissent aujourd'hui le *journal officiel*, sont trop longues pour entrer textuellement dans le nôtre. Nous en extrairons ce qu'elles offrent de plus important pour l'histoire, ainsi que pour la curiosité de nos lecteurs. . . . *Ne quid nimis.*

De PARIS, le 19 fructidor.

Depuis plusieurs années on a beaucoup parlé d'un moyen nouveau de tirer du sucre de différens végétaux. M. Achard, célèbre chimiste de Berlin, s'en est occupé plus particulièrement, & a fait une suite d'expérience d'où il résulta qu'il tiroit de la betterave un sucre très-bon qui revenoit à six sols la livre. Cet objet a paru à l'institut national mériter d'être examiné avec attention; & en conséquence il a nommé une commission chargée de répéter les expériences de M. Achard. Les commissaires sont les citoyens Cels, Chaptal, Darut, Fourcroy, Guyton, Parmentier, Tessier, Vauquelin & Deyeux. De tels noms sont de sûrs garans de l'exactitude du rapport qu'ils ont fait à l'institut & qui vient de paroître à l'imprimerie de Baudouin.

Il résulte de ce rapport, que la betterave, en France comme en Prusse, contient du sucre, qui peut être extrait par différens procédés, en assez grande quantité & avec assez peu de frais pour mériter qu'on s'occupe de cette extraction.

Au reste, c'est *Margraf* qui est le véritable auteur de cette découverte, dont les détails sont contenus dans un mémoire connu de ce célèbre chimiste, sur le sucre de différens végétaux.

— Le citoyen Colin d'Harleville désavoue, dans les journaux, une édition furtive & contrefaite, à l'aide de la sténographie, de sa comédie des *Mœurs du Jour*. C'est un

vol manifeste, dit-il, & ce mot suffira, je crois, aux lecteurs délicats, pour les empêcher de s'y prêter. Oui, pour les lecteurs délicats à la fois & réfléchis; mais le nombre n'en est pas grand. La plupart de ceux qui achètent des livres vont au meilleur marché, sans s'informer de l'éditeur. . . . Peu de gens réfléchissent que la propriété d'un livre est aussi sacrée que celle d'un meuble, d'une pièce d'or, d'un couvert d'argent; que ce livre est le fruit du travail, des veilles, & souvent de la vie entière de son auteur, & quelquefois sa seule ressource. . . . Celui qui contrefait mon ouvrage me vole aussi évidemment que s'il me prenoit ma bourse; & celui qui l'achette contrefait se rend complice & receleur d'un tel vol. . . . Il n'y a point d'homme délicat qui ne frémit sans doute à une telle pensée. Mais le malheur, c'est que cette pensée lui échappe. Il est d'autant essentiel de la rappeler, que nous croyons le délit qu'elle prévient bien plus du ressort de l'opinion publique que des tribunaux.

— La correspondance des départemens n'offre aujourd'hui que l'affligeant tableau des crimes ou des malheurs de l'humanité.

Dans la commune d'Apt, département de Vaucluse, des brigands ont crié, la nuit du 28 au 29 thermidor : *vive le roi ! vive les égorgeurs.*

Le 8 fructidor, il y eut à Sarlat, département de la Dordogne, une émeute de paysans qui voulurent, au mépris de la loi & malgré les chefs de la gendarmerie, tenir marché au jour de leurs anciennes habitudes.

A Lyon, Quinel & Schreder, deux des assassins de Pinel, ont été condamnés à mort & ont subi leur jugement le 9 fructidor.

Le même jour, un adjoint de la commune de la Bastide-Seron, département de l'Arriège, a été suspendu de ses fonctions pour avoir violé le domicile d'un citoyen aux heures défendues par les loix.

Le 11 fructidor, un citoyen de la commune de Saint-Laurent, département de la Manche, a été assassiné à coups de bâtons ferrés par trois hommes qui lui ont dit : *Voilà la récompense des colonnes mobiles.*

La gendarmerie d'Evreux arrêta le 13 quatre brigands qui couraient la poste, au moment où ils relayaient. Deux, Quesnel & Vidal, s'étoient déjà évadés des prisons, où ils étoient comme assassins.

— Le tribunal de police correctionnelle de Rouen a condamné le 17 fructidor, à 500 fr. d'amende & à trois mois de prison, le nommé Lecomte-Dutaillis, pour avoir frappé & blessé le citoyen Robert de Saint-Victor, ex-président de la chambre des comptes.

— Le 15 au soir, la garde sédentaire à la barrière du Télégraphe, porta secours aux employés de l'ambulance contre des fraudeurs armés jusqu'aux dents, & qu'on ne put arrêter à cause de cela. L'un des employés a été blessé à la main.

— Deux navires américains & trois hambourgeois ont été arrêtés, au commencement de ce mois, par la division anglaise qui croise aux atterages d'Espagne, & conduits dans les ports de la Grande-Bretagne. La nouvelle de cette capture a jeté la consternation dans le commerce de Bordeaux, qui en a conclu, non sans fondement, que les Anglais étoient résolus à ne plus respecter les pavillons neutres.

— Le bateau de correspondance, parti de Bastia (Corse) le 10 thermidor, a été arrêté le 14 par un brick anglais,

qui lui a enlevé ses armes, ses papiers & ses dépêches. Ces dernières étoient cachées dans le lest.

— Les papiers impériaux sont tombés de 10 pour cent depuis la rupture de l'armistice.

— Le général Saint-Julien, chef du corps du génie à l'armée gallo-batave, est nommé provisoirement chef de l'état-major du général Augereau, en remplacement du général Rostollan, qui passe à l'armée d'Italie.

— Il vaque une chaire d'histoire à l'école centrale du département du Rhône, par la mort du citoyen Bertollon. Par arrêté du préfet, le concours qui doit la remplir sera ouvert depuis le 20 jusqu'au 30 vendémiaire prochain.

STATISTIQUE.

Sur l'électorat d'Hanovre.

La séparation des états hanovriens de l'Empire britannique, objet des vœux des Hanovriens, peut être considérée sous différents points de vue. On pourra, par exemple, dire que l'Angleterre, en perdant un point de contact & un point peu susceptible de défense, ne deviendrait que plus invulnérable, & qu'en cédant le Hanovre, le cabinet de Saint-James s'affranchirait des égards qu'à présent il est forcé de montrer à la Prusse. En attendant que les génies dominateurs ou les circonstances décident ces questions, voici un tableau statistique des états hanovriens, tiré des meilleures sources :

	Lieues car.	Habitans.
1°. Principauté de Grubenhagen : du bétail, du bois, des mines assez riches, des manufactures de toiles, &c.	110	70,000
2°. Principauté de Calenberg : du bétail à laine, des grains, du houblon, du lin, du sel, de la tourbe, &c.; des manufactures de toiles, de coton, du papier, potteries, verreries, &c.	259	190,000
3°. Principauté de Lunebourg ou Celle : des districts fertiles, des landes immenses (où l'on tient beaucoup de ruches), des manufactures fort actives, la meilleure saline de l'Allemagne.	570	200,000
4°. Duchés de Brème, de Saxe-Lunebourg & le pays de Hadeln : du bétail, des grains, du lin, du chanvre, de la tourbe, du bois, le terrain fort inégal en fertilité, beaucoup d'industrie.	370	220,000
5°. La principauté de Verden, les comtés de Hoya & de Diepholz dans la Westphalie, le comté de Hohenstein dans la Haute Saxe, environ.	190	120,000
6°. Le comté de Bentheim, presque enclavé dans la Hollande, hypothéqué à l'électeur de Hanovre depuis 1755.	20	22,000
En tout . . . . .	1,420	822,000

Les villes principales sont Hanovre, 24,000 habitans; Lunebourg, 12,000; Goettingue, 10,000; Celle, 6,000; les forteresses de Stade, sur l'Elbe, Hameln & Verden, sur le Weser; la force armée, 20 à 30,000 hommes; le revenu net, qu'on envoie en Angleterre, 500,000 rixdallers. La religion dominante est le luthéranisme. On trouve dans le Diepholz un village où le curé & le sacristain sont catholiques.

Il est évident qu'un état si médiocre ne peut être d'un intérêt supérieur pour l'Angleterre, qui compte (1) dans ses possessions européennes 15 millions d'habitans, outre 20 millions des colonies & des sujets dans les autres parties du monde; mais il est d'un très-grand intérêt pécuniaire & personnel pour le roi d'Angleterre.

Je saisis l'occasion pour observer aux lecteurs du *Publiciste* que la ville de Bamberg n'a pas 200,000 habitans, ni le prince-évêque 100,000 florins de revenu; corrigez ces fautes d'impression, en lisant 20,000 habitans & 1,000,000 florins.

M. C. BRUN.

(1) J'en donnerai quelque part le tableau complet, d'après les auteurs anglais. L'empire britannique a justement les 55 millions qu'on donne maintenant à la France.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Copie d'une lettre écrite le 17 fructidor an 8, par le préfet de police aux commissaires de police & aux officiers de police.

J'appelle, citoyens, toute votre surveillance sur les chanteurs qui parcourent les rues & stationnent sur les places publiques. Les amis des loix du gouvernement & des mœurs se plaignent, avec raison, que ces chanteurs agitent le peuple en reportant son attention sur des malheurs passés, & le démoralisent en l'amusant par des chansons obscènes. Ce seroit en vain que le gouvernement veillerait à ce qu'il ne fût offert sur les théâtres rien qui pût ramener les haines & nous empêcher de jouir du calme intérieur. Ce seroit en vain que je ferois purger quelques magasins de librairie de ces brochures obscènes, objets d'une honteuse spéculation, si sous vos yeux & devant le public entier des chanteurs osoient insulter à l'honnêteté publique, porter la corruption dans le cœur de la jeunesse, & faire renaitre les dissensions civiles en rappelant des époques désastreuses que les soins du gouvernement tendent sans cesse à faire oublier. Vous devez donc, citoyens, redoubler de zèle & d'activité pour rendre vaines ces nouvelles tentatives de la malveillance. Je vous charge, en conséquence, de surveiller les chanteurs & de prendre contre ceux qui manqueraient au respect dû aux loix & aux mœurs, les mesures de police auxquelles vous êtes autorisés dans l'exercice de vos fonctions. Vous me rendrez compte du résultat.

Le préfet de police. Signé, Du Bois.

Bourse du 19 fructidor.

Amsterdam . . . . .	Tiers consol. . . . .	32 fr. 25 c.
Idem cour . . . . .	Bons $\frac{3}{4}$ . . . . .	1 fr. 59 c.
Hamb. . . . .	Bons d'arrér. . . . .	85 fr. 75 c.
Madrid . . . . .	Bons pour l'an 8. . . . .	87 fr. 15 c.
Madrid effect. . . . .	Syndicat . . . . .	00 fr. 00 c.
Cadix . . . . .	Coupures . . . . .	65 fr. 75 c.
Cadix effect. . . . .	Or fin . . . . .	104 f. 45 c.
Gènes effectif . . . . .	Ling. d'arg. . . . .	50 f. 65 c.
Livourne . . . . .	Portugaise . . . . .	95 fr. 55 c.
Bâle . . . . .	Piastre . . . . .	5 fr. 29 c.
Lyon . . . . .	Quadruple . . . . .	78 fr. 88 c.
Marseille . . . . .	Ducat d'Hol. . . . .	11 f. 64 c.
Bordeaux . . . . .	Guinée . . . . .	25 f. 90 c.
Montpellier . . . . .	Souverain . . . . .	34 fr. 68 c.
Rente provis. . . . .		17 fr. 15 c.

Café Martinique, 2 f. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompee anglais, 1 fr. 65 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 1 fr. 60 c. — Sucre pilé, 2 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 60 à 90 c. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 2 fr. 20 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 2 fr. 90 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 75 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 40 c. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Eau-de-vie  $\frac{3}{4}$ , 315 fr. — Cognac, 22 deg., 230 fr. — Montpellier, 22 deg., 215 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 20 c.

Code judiciaire civil, ou Recueil des loix, arrêtés & actes du gouvernement, relatifs à l'organisation & à la procédure judiciaire civile, depuis & compris la loi du 24 août 1790 jusques & compris l'arrêté du 8 messidor an 8, avec le tableau des dépenses départementales judiciaires. Prix, 3 fr. & 4 fr., franc de port. A Paris, chez Rondouneau, au dépôt des loix, place du Carrouzel.